

guments qu'on a coutume de faire sur cette question, et je laisse au lecteur, le soin d'en tirer les conclusions.

Ma tâche est maintenant terminée. Mon travail est sans doute bien imparfait, et ne peut être considéré que comme une ébauche de l'important sujet que j'ai entrepris de traiter. Cependant je serai trop heureux si j'ai réussi à démontrer que notre droit offre encore une mine inépuisable à celui qui veut l'approfondir, et que, loin d'être condamné à rester stationnaire, il continuera toujours à progresser et à se développer, et pourra bientôt se ranger parmi les meilleurs systèmes qui régissent l'humanité.

P. B. MIGNAULT, Avocat.

---